

Aide au déplacement vers un évènement sportif remarquable

Objet

Permettre à des licenciés d'assister à une manifestation ou compétition sportive d'envergure, dont le déplacement et l'encadrement sont organisés par un/des club(s) ou un comité départemental, agissant pour le compte de plusieurs personnes licenciées (minimum 25 personnes).

Les demandes de subvention inscrites en point d'orgue d'un projet éducatif et sportif d'une association sportive, de promotion d'activités physiques et sportives développées par un comité départemental seront prioritairement retenues.

Bénéficiaires

- Comités sportifs départementaux,
- Associations sportives affiliées à un comité sportif départemental.

Nature et modalités d'intervention

Il convient de préciser que les critères mentionnés ci-après font référence au montant maximum de subvention susceptible d'être alloué.

BAREMES		
Distances parcourues aller et retour	Recours à 6 voitures ou 3 minibus (soit 25 personnes véhiculées)	Bus ou train à privilégier (pour 25 personnes et au-delà)
Jusqu'à 200 kilomètres	200 €	400 €
De 200 à 400 kilomètres	300 €	500 €
De 400 à 600 kilomètres	400 €	600 €
De 600 à 1000 kilomètres	600 €	800 €
Au-delà de 1000 kilomètres	800 €	1000 €

Les pièces justificatives à fournir à l'appui d'une demande de subvention sont :

- la facture établie par une société de transport ou les tickets de péage et de carburant avec la copie du chiffrage réalisé (via Michelin, Mappy...),
- le/les justificatif(s) du billet d'accès à la manifestation ou compétition sportive d'envergure.

Les demandes d'aide (limitées à une par bénéficiaire) peuvent être déposées tout au long de l'année. Il est à signaler qu'elles ne seront instruites et ne feront l'objet de financement qu'à l'issue des décisions prises en milieu et en fin d'année.

POUR VOUS, le DÉPARTEMENT agit !



Critères d'évaluation examinés pour déterminer l'aide

- Caractéristiques de la manifestation ou compétition sportive retenue,
- Nombre et typologie des personnes concernées,
- Projet inscrit dans le cadre du projet éducatif et sportif du club,
- Projet inscrit dans le cadre du développement du comité départemental.

Pièces à transmettre

Dossier de demande de subvention à solliciter en remplissant le formulaire en ligne sur le site du Département à l'adresse suivante <http://www.saoneetloire71.fr/>

Contact

Département de Saône-et-Loire
Direction des collèges, de la jeunesse et des sports
Service « actions éducatives, jeunesse et sports »
Espace Duhesme - 18, rue de Flacé - CS 70126 - 71026 MACON Cedex 9
Tél: 03 85 39 76 95 - Mél : dcjs-sport@saoneetloire71.fr